

Info.pl@ine

N° 451 – 13 février 2013 – 4 pages



CULTURES de PRINTEMPS

Implantation

AGRO-METEO

Pluviométrie du 1^{er} au 10 février 2013 (mm) :

Normale	Campagne 2012 – 2013				
	Melun	Egreville	Melun	Voulton	Vendrest
18,2	50,3	30,9	40,6	19,8	

Températures du 1^{er} au 10 février 2013 (° C) :

	Normale	Campagne 2012 – 2013				
	Melun	Egreville	Melun	Voulton	Vendrest	
mini	0,8	1,2	0,9	1,0	0,4	
Maxi	7,2	7,2	6,9	5,7	5,7	

source : Météo-France

La 1^{ère} décade de février prolonge la période de pluies excédentaires. La quasi absence de jour sans pluies ne permet pas aux sols de se ressuyer et va retarder les premiers travaux de printemps que sont les désherbages des céréales, les apports d'azote sur les colzas et les implantation des orges de printemps, féveroles, pois... En effet, seules les stations de Nangis, Vendrest et Voulton enregistrent 1 jour sans précipitations et celle de Gironville 2 jours.

Les températures sont dans l'ensemble sur les normales saisonnières.

Quelles priorités dans les travaux :

- Si gel ou portance suffisante du sol : faire les 1ers apports d'azote sur colza, puis sur orge d'hiver, ce qui permettra le ressuyage nécessaire puis les semis d'orge de printemps puis féverole et pois.
- En absence de gel, quand le ressuyage est réalisé : privilégier les 1^{ers} désherbages sur blés puis les 1ers apports d'azote sur colza et céréales, suivis par les semis orge de printemps.

STRATEGIE AGRONOMIQUE

TRAVAIL DU SOL POUR LES IMPLANTATIONS DE PRINTEMPS

La patience devra être de mise cette année. En effet, avec les excédents d'eau, le ressuyage risque d'être long dans certains sols, notamment les sols hydromorphes et les sols argileux. Dans les autres sols, il faudra vérifier l'état en profondeur avant de décider toute intervention dans la parcelle, afin de ne pas créer de zones tassées, voire compactées, par le passage des roues des tracteurs. Par exemple, un passage avec un outil de 4 m tasse au moins 30 % de la surface.

Pour évaluer le niveau de ressuyage des sols, l'aspect en surface ne suffit pas. Il faut un minimum de ressuyage en profondeur.

- Vérifier le ressuyage en profondeur à l'aide d'une bêche en réalisant un profil rapide.

✓ Réalisation d'un profil rapide

- 1 – Choisir 2 ou 3 zones correspondant aux différents comportements du sol de la parcelle.
- 2 – Identifier le type de sol concerné par la classification agronomique des sols à partir des pratiques et des observations.
- 3 – Creuser à la bêche perpendiculairement au sens de travail sur la parcelle un trou de 50 cm de largeur sur 80 cm de long et 45-60 cm de profondeur. Pendant cette phase, sentir les différents horizons, les zones dures, creuses, molles, la présence de débris végétaux, de gley...

4 – Puis, à l'aide de la tarière, poursuivre en profondeur pour voir les différences texturales, l'humidité et déterminer la profondeur du sol explorable par les racines jusqu'à l'apparition d'un horizon rocheux ou imperméable, ou même la présence d'hydromorphie.

5- Observer le sol à partir du bas du profil en remontant vers l'horizon de surface (cela évite d'évacuer la terre envoyée dans le fond si l'on commence par le haut) : la texture, la fragmentation des mottes ou leur dureté, l'état et le positionnement des MO, le passage des racines sont des éléments à observer particulièrement.

L'observation doit être minutieuse dans le fond du profil correspondant au fond de labour (fond des vieux labours et zone comprimée par la roue du tracteur en fond de raie), sous la zone habituellement travaillée. Elle porte sur la capacité de cette zone à laisser passer les racines, l'air et l'eau. L'état de compaction des fonds des labours passés s'apprécie :

- par la longueur et la netteté des cassures ainsi que par la friabilité, la résistance à la rupture (sur échantillon non sec),

- et par la présence de racines, de lissage des faces de fissures, de galeries de vers de terre...

De même dans l'horizon habituellement travaillé (labours, chisel, décompacteur), observer :

- la nature du sol au toucher,

- l'état de compaction : meuble, creux, tassé, compacté...

- la quantité de résidus végétaux, sa répartition, son niveau de dégradation...

- le développement racinaire : densité, blocage par les pailles, par une zone affinée...

- la présence d'activité biologique (vers de terre...).

✓ Estimation du début de reprise des parcelles

Le tableau suivant indique un ordre de priorité de reprise des labours d'hiver pour un travail en bonnes conditions, en fonction des types de sols si les conditions météo sont favorables :

Types de sols de Seine-et-Marne	Période de reprise en l'absence de pluies significatives	Au moins
Sables, sables calcaires, sables limoneux	Travail possible dès assèchement de la surface	2-3 jours
Limons calcaires, Limons francs Limons battants	Travail possible après 4 ou 5 jours supplémentaires	7-8 jours
Limons battants profonds drainés Limons argileux Argiles limoneuses peu profondes sur calcaire Argilo-calcaires superficiels	Travail dans la semaine suivante	10-12 jours
Limons battants engorgés Limons argileux engorgés Argilo-calcaires semi-profonds et peu profonds Argiles limoneuses semi-profondes Sables argileux	Travail possible en fin de semaine suivante	15 jours
Sables limoneux engorgés, Argiles sableuses Argiles engorgées Limons sableux engorgés	Attendre au moins une semaine supplémentaire	21 jours

IMPLANTATION DES FEVEROLES DE PRINTEMPS

Pour diminuer les risques de perte à la levée, tenir compte de la météo annoncée les jours suivants le semis. En effet, les épisodes pluvieux importants ou des températures moyennes proches de 0° C favorisent les accidents de levée. Comme toutes les légumineuses, la féverole craint les excès d'eau surtout à l'implantation.

✓ Date et profondeur de semis

➤ La période recommandée pour le semis est comprise entre le 15 février et le 20 mars.

➤ La féverole est sensible au gel ; c'est pourquoi une profondeur de semis d'au moins 5 cm (7 cm avant le 20 février) est nécessaire pour limiter les risques de gel en cours de germination. Cette profondeur permet en outre d'échapper aux dégâts d'oiseaux et de réduire le risque de phytotoxicité dû aux herbicides de prélevée.

➤ Le travail du sol doit permettre d'obtenir un lit de semences avec une structure fine, pour gagner en efficacité des herbicides de prélevée, et bien aérée sur 10 à 15 cm, favorable à l'installation des nodosités sur les racines, très sensibles à un tassement excessif. L'horizon sous-jacent, sur 50 cm si possible, doit permettre la pénétration du système racinaire pour une bonne valorisation des réserves en eau du sol.

✓ Densité de semis

L'objectif est d'obtenir un peuplement d'environ 30 plantes/m². Néanmoins, des essais ARVALIS-UNIP permettent de déterminer des différences de densités de semis selon les variétés (en prenant en compte les PMG, les pertes à la levée et la sensibilité à la verse) pour maximiser la marge.

L'utilisation d'un semoir monograine permet de réduire de 5 grains/m² la densité de semis conseillée ci-dessus.

➤ **Notre conseil** : bien mesurer le poids de mille grains (PMG) de vos semences fermières, que ce soit en pois ou en féverole. De fortes disparités de PMG existent entre variétés et une différence de 20 kg/ha représente vite 10 €/ha à économiser.

IMPLANTATION DES POIS DE PRINTEMPS

✓ Préparation du sol

Attendre un ressuyage suffisant des parcelles avant de faire une reprise.

Attention aux reprises trop rapides qui risquent de dégrader les structures, ce qui est très préjudiciable pour les pois de printemps, une des cultures les plus sensibles à la structure du sol. Le sol doit être ressuyé et réchauffé. Il est important d'avoir un sol poreux pour favoriser les nodosités présentes dans les 15 premiers cm. Le pois exige une structure du lit de semences plus fine que la féverole.

➤ Même si le sol est ressuyé en surface, un coup de bêche permettra de s'assurer du ressuyage en profondeur pour éviter d'intervenir dans de mauvaises conditions.

Des températures moyennes **supérieures à 5° C dans les 2 ou 3 jours** suivant le semis sont indispensables à une bonne germination.

✓ Dates et densité de semis

	18 février	25 février	1 mars	15 mars
Sols moyens ou profonds	Patienter		70 à 80 gr / m ²	
Sols superficiels ou caillouteux			80 à 90 gr / m ²	

Kg /ha en fonction de la densité et du PMG				
PMG \ Gr/m ²	70	80	90	105
230	161	184	207	242
240	168	192	216	252
250	175	200	225	263
260	182	208	234	273
270	189	216	243	284
280	196	224	252	294
290	203	232	261	305
300	210	240	270	315

Le semoir doit positionner les graines entre 3 et 4 cm de profondeur pour limiter les pertes occasionnées par les oiseaux et les risques de phytotoxicité du désherbage de post-semis prélevée. Si le sol est caillouteux un roulage post semis, et avant le désherbage, s'avère indispensable.

Si le roulage n'a pas pu être réalisé avant la levée, attendre le stade 3-4 feuilles pour le faire, avec un rouleau lisse et à faible vitesse, en conditions ressuyées. Ensuite, attendre au moins 8 jours avant d'appliquer un herbicide.

PLAN VEGETAL ENVIRONNEMENT (PVE)

La Préfecture de Région Ile-de-France vient de publier l'arrêté PVE pour l'année 2013 (arrêté n° 2013008-0001).

Il s'agit d'une adaptation des financements à la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 et en particulier à l'article qui concerne la délimitation des aires d'alimentation des captages d'eau à destination de l'alimentation humaine.

Les investissements restent séparés en :

- investissements non productifs financés par la ligne 216 du PDRH.
- investissements productifs financés par la ligne 121 B du PDRH.

Contactez la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne où la cellule départementale d'information reste à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements nécessaires :

- boîte vocale : 01 64 79 31 19
- courrier électronique : agriculture77_eau@seine-et-marne.chambagri.fr



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
E-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Toute rediffusion et reproduction interdites

